



Commission des compétitions

Réunion en date du 27/01/2023.

Membres présents : Allan ABDELFAZI , Mireille DEPAOLI, Daniel BENOIT, Bernard BICHOTTE, Yvon PAPELIER, Sylvie MERY, Yannick MERY, Nicolas PIQUARD, Pascal FRAPIER

CALENDRIER, CONCOURS :

- Le calendrier des concours officiels et vétérans a été envoyé aux clubs pour correction éventuelle. Aujourd'hui, il reste à insérer les tableaux CDC, les publicités et effectuer la mise en page avant envoi à l'imprimeur.
- La commission arbitrage se réunira prochainement pour affecter un arbitre à chaque concours.
- Avec l'accord du C.D 88, des concours AINES HIVERNAUX pourront être organisés. En revanche tous les grands prix seront des GRANDS PRIX VETERANS uniquement.
- Les concours interclubs ne sont pas des concours officiels et il est demandé que ceux-ci se déroulent le dimanche uniquement. En effet, on voit une baisse de fréquentation dans nos concours hivernaux lorsque des rencontres interclubs se déroulent le même jour.
- Pour les concours régionaux, les inscriptions et le tirage seront faits à l'avance. Ce point sera ajouté au règlement régional

CHAMPIONNAT : Tir de précision.

- Voir tableau élaboré par Daniel ; Il se déroulera le **26 février** et les **04 et 05 mars 2023**. Le mode opératoire change un peu : Inscription des joueurs 5 €, date limite des inscriptions pour le **10 février 2023**, début de la compétition **8h00**, Daniel propose d'envoyer un fichier aux clubs rapidement, afin de connaître le nombre de participants pour le 10 février. Une discussion est ouverte au sujet des tapis, afin de trouver des tapis adéquate pour le bon déroulement de cette compétition.

COUPE DE FRANCE Jeu Provençal.

- 10 Clubs engagés : Qualification de l'équipe qui participera au tour de zone les **18 et 19 mars 2023**, Le C.D 88 cherche un club ayant assez de terrains (**12**) pour accueillir cette manifestation, une demande va être faite auprès du club de Remiremont. Les demi-finales et finale se joueront sur le même site.

COUPE DE FRANCE.

- Le club de Rambervillers, toujours qualifié, sera exempt des phases départementales. Le tirage au sort sera effectué lors de la réunion des dirigeants en date du 11 **Mars** à Epinal (Amphithéâtre, fac de droit) rue Lormont.
- Lors des rencontres l'arbitre est obligatoire, faute de quoi une amende sera infligée au club recevant (50€). Une proposition avait été faite pour que plusieurs rencontres se déroulent sur le même site, afin que les clubs n'ayant pas d'arbitre puissent profiter de l'arbitre présent monnayant le partage des frais. Cette proposition avait été refusée par les clubs à l'AG.

CHAMPIONNATS 2023

- Pour les inscriptions aux championnats, les clubs n'auront plus les fichiers à compléter comme les années précédentes. En effet, Daniel n'a pu la possibilité d'extraire le fichier des licenciés sur GESTIONCONCOURS. En effet, la CNIL (Commission nationale informatique et liberté) a demandé à notre fédération de crypter cette liste. Une nouvelle procédure a été écrite et envoyée à plusieurs membres de la commission pour test.

CHAMPIONNATS DES CLUBS

- C.D.C OPEN : G.C.M Monte en C.R.C à la place de ST MICHEL qui a refusé la montée. Pas de changement dans les divisions et les groupes. 61 équipes engagés donc 1 groupe de 7.
- C.D.C DAMES : toujours quatre joueuses en 2023 sur décision de la fédération, à revoir pour 2024. 15 équipes engagées dont 7 nouvelles.
2 divisions en 2023, D1 7 équipes et D2 8 équipes
1 journée de 3 rencontres sera organisée pour éviter de jouer en octobre.
- C.D.C VETERANS : Neufchâteau monte en C.R.C. et Charmes et Saint-Dié des Vosges descendent en CDC ELITE.
En DIVISION 2 un nouveau groupe a été créé. 54 équipes sont inscrites
- C.D.C Provençal : 1 seule division et 2 groupes de 5, plusieurs clubs se sont retirés du C.D.C Provençal.

DIVERS.

- Pascal FRAPIER demande au C.D 88, des dates pour pouvoir organiser des stages ou concours jeunes sur le même site qu'un concours officiel.
- Rappel : Les concours des 14 juillet et 15 août sont autorisés sans démarche particulières. En revanche tous les autres doivent recevoir l'autorisation du CD88.
- Les concours intergénérationnels seront organisés par le C.D. 88.

Fin de la réunion 20h15

Mr Bernard BICHOTTE



Rapporteur de séance